

PLAN DE GESTION DES OISEAUX AQUATIQUES
DE LA REGION DE L'ATLANTIQUE

Octobre 1983

QL
685.5
A8
P51
1983

Etabli par:

le Comité technique des oiseaux
migrateurs de l'Atlantique

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Plan de gestion des oiseaux aquatiques
de la région de l'Atlantique

Etabli par le

Comité technique des oiseaux migrateurs de l'Atlantique

Octobre 1983

TABLE DES MATIERES

Résumé	i
I. Introduction	1
II. Situation des oiseaux aquatiques	3
Populations de printemps et d'automne	3
Populations de sujets reproducteurs	5
Mortalité	7
III. Composants de la gestion	11
Habitat	11
Inventaire et classification	12
Protection et réglementation de l'habitat	14
Aménagement des habitats essentiels pour maintenir les objectifs de population	16
Aménagement des habitats suffisants pour répondre aux demandes d'utilisation du public	18
Oiseaux aquatiques (sauvagine)	19
Situation, répartition, et mouvements	21
Facteurs limitants	24
L'homme	27
IV. Ouvrages de référence	30
V. Annexe I	31

Résumé

Le Plan de gestion des oiseaux aquatiques de la région de l'Atlantique a été établi par le Comité technique des oiseaux migrateurs de l'Atlantique, et est conforme aux principes, aux buts et aux objectifs énoncés dans le rapport intitulé Plan de gestion des oiseaux aquatiques au Canada: un aperçu. Des biologistes du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile-du-Prince-Edouard, de Terre-Neuve, du Labrador et du Service canadien de la faune ont prêté leur concours. Ce document explique de façon générale la situation des oiseaux aquatiques dans la région de même que les buts, les objectifs et les stratégies de gestion et tient compte du fait que les engagements et les priorités diffèrent d'une province à l'autre et que les ententes institutionnelles nécessaires à l'application des programmes d'exploitation vont varier. La prochaine étape de planification consiste à établir des méthodes et des politiques de gestion ainsi que des plans opérationnels qui répondront aux besoins des provinces. On doit donner priorité à des activités particulières et structurées que les organismes de gestion peuvent réaliser.

La population totale estimative d'oiseaux aquatiques au Canada se chiffre à environ 46 millions en mai, 70 millions en septembre et 1,25 million en janvier. La région de l'Atlantique peut à elle seule en compter 0,68 million au printemps et 1,25 million au début de l'automne. La population qui hiverne dans la région représente sans doute une proportion un peu plus importante de l'ensemble des oiseaux aquatiques au Canada que les populations présentes au printemps ou au début de l'automne. Le total des prises légales s'élève à environ 3,9 millions de canards; à ce chiffre s'ajoutent les pertes attribuables à la mutilation, les prises illégales et les prises des autochtones, ce qui porte le total annuel à 6,1 millions de canards. La région de l'Atlantique contribue à environ 5 % du total des prises légales de canards et à moins de 4 % des prises d'oies au Canada. Les profits qu'on tire annuellement de la consommation d'oiseaux aquatiques dans la région sont importants.

Environ 45 000 chasseurs actifs s'adonnent à près de 500 000 jours de chasse sportive, ce qui assure un revenu total estimatif de 11 millions de dollars par année.

Les buts, les objectifs et les stratégies de gestion se répartissent en trois grandes catégories liées entre elles: l'habitat, les populations d'oiseaux aquatiques et l'homme. Les oiseaux aquatiques appartiennent à l'homme et des organismes de gestion de la faune sont chargés d'en assurer la gestion et de fournir à l'homme les avantages qu'il souhaite tirer de cette ressource. Dans ce plan, la priorité est accordée à la gestion de l'habitat puisque celui-ci est essentiel à la survie des populations d'oiseaux aquatiques. Aussi l'habitat doit favoriser l'installation des oiseaux aquatiques et être facile d'accès pour l'homme. Dans la région de l'Atlantique, les activités suivantes sont considérées comme des priorités courantes touchant l'habitat: 1) inventaire et classification des zones humides; 2) acquisition des zones humides importantes; 3) désignation, réglementation de l'aménagement du territoire, programmes d'information et de démonstration; 4) accès aux terres privées.

La chasse aux oiseaux aquatiques ou leur consommation est un avantage que recherche l'homme. La gestion de la chasse sous-entend des règlements, la sensibilisation du public et l'application des règlements. L'élaboration des règlements se fonde sur les paramètres de la population et sur une compréhension de l'influence de certains règlements sur ces paramètres. On ne possède pas encore toutes les preuves scientifiques qui expliquent cette influence et on ne comprend pas tout à fait comment elle varie dans différentes circonstances. Il faut donc mettre au point un système qui décrit la façon d'appliquer l'information recueillie à la prise de décisions et qui prévoit les conséquences de certaines décisions. Les activités générales permettant de fournir des données sur les populations aux fins de la gestion sont les suivantes: 1) relevés des couples reproducteurs et de la production; 2) analyses des données existantes fournies par le baguage; 3) baguage dans les

régions nordiques; 4) baguage des oies, des eiders et des garrots; 5) études sur les aires de reproduction des eiders du Nord. On trouve à l'annexe I d'autres activités de gestion des populations que l'on juge un peu moins prioritaires.

Il doit y avoir un rapport quantitatif entre les populations requises pour fournir des avantages à l'homme, l'habitat dont ces populations ont besoin et les avantages eux-mêmes. On doit établir des objectifs clairs et mesurables permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'arrêter un mécanisme de contrôle. Comme la responsabilité de rendre des comptes revient finalement aux personnes qui font partie des organismes de gestion de la faune, une partie importante des activités de gestion doit être consacrée à l'identification et à la satisfaction des besoins ou des désirs du public. Les activités générales régionales devraient porter sur les points suivants: 1) identification des attitudes; des usages et des coûts-avantages; 2) information et sensibilisation; 3) application des règlements; 4) stimulants financiers aux propriétaires de terres privées; 5) chasse à des fins de subsistance.

Plan de gestion des oiseaux aquatiques
de la région de l'Atlantique

I. INTRODUCTION

Ce plan régional de gestion des oiseaux aquatiques a été établi par le Comité technique des oiseaux migrateurs de l'Atlantique et est conforme aux principes, aux buts et aux objectifs énoncés dans le rapport intitulé Plan de gestion des oiseaux aquatiques au Canada: un aperçu. Des biologistes de la faune du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile-du-Prince-Edouard, de Terre-Neuve, du Labrador et du Service canadien de la faune ont prêté leur concours. Ces entités régionales partagent les mêmes vues sur l'aspect technique des programmes et la perspective de gestion; il y a donc consensus sur le bien-fondé de la plupart des activités décrites dans ce plan.

On ne peut élaborer de façon détaillée un énoncé régional qui traduise le consensus des quatre provinces atlantiques et du Service canadien de la faune de la région de l'Atlantique. La réalité veut qu'on laisse les détails administratifs à chaque entité. Etant donné que l'engagement et les priorités diffèrent d'une province à l'autre les ententes institutionnelles nécessaires à l'application des programmes d'exploitation vont varier. La prochaine étape de planification consiste à établir des méthodes et des politiques de gestion ainsi que des plans opérationnels qui répondront aux besoins des provinces. Bien que l'annexe I fournisse des priorités générales et des estimations très approximatives des coûts entourant les besoins en gestion de la région, on doit prévoir des activités particulières et structurées pouvant être réalisées par des organismes de gestion si l'on veut retirer des avantages réels.

Les buts, les objectifs et les stratégies décrits dans ce plan se répartissent en trois catégories: l'habitat, les oiseaux aquatiques et l'homme. Les oiseaux aquatiques appartiennent à l'homme et des organismes de gestion de la

faune sont chargés d'en assurer la gestion et de fournir à l'homme les avantages qu'il souhaite tirer de cette ressource. L'habitat doit servir les populations d'oiseaux aquatiques nécessaires pour répondre aux demandes du public. On doit établir des objectifs clairs et mesurables permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'arrêter un mécanisme de contrôle. A notre avis, ces objectifs devraient porter sur les résultats ou les avantages que la gestion des ressources fournira. Il doit exister un certain rapport quantitatif entre les avantages que l'homme peut retirer, les populations requises pour fournir ces avantages et l'habitat dont ces populations ont besoin.

Ce plan vise surtout les oiseaux de la famille des anatidés, même si de nombreuses autres espèces fauniques vivent en milieu aquatique et humide. Les espèces autres que les oiseaux aquatiques bénéficieront de la gestion de l'habitat et c'est donc indirectement que ce plan en tient compte. De plus, le plan s'intéresse aux prises potentielles que constituent certains oiseaux marins autres que les marmettes qu'on trouve sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador.

II. SITUATION DES OISEAUX AQUATIQUES

Populations de printemps et d'automne

Les données existantes ne permettent pas de préciser la situation des populations d'oiseaux aquatiques. Cependant, en 1978, Erskine a établi à titre provisoire la population d'oiseaux et les prévisions pour la région à partir d'extrapolations de l'Inventaire des terres du Canada, se servant d'enquêtes antérieures incomplètes et usant de conjectures pour pallier l'absence d'information. Le but principal de ce document était de fournir un cadre à l'identification des besoins à venir en matière de planification.

La population totale estimative d'oiseaux aquatiques au Canada se chiffre à environ 46 millions en mai, 70 millions en septembre et 1,25 million en janvier (Plan de gestion des oiseaux aquatiques au Canada). La région de l'Atlantique peut à elle seule en compter 0,68 million au printemps et 1,25 million au début de l'automne, mis à part les oiseaux migrants venant de régions plus au nord. Les populations qui hivernent dans la région représentent sans doute une proportion un peu plus importante de l'ensemble des oiseaux aquatiques au Canada que les populations présentes au printemps ou au début de l'automne. Le tableau 1 (dressé par Erskine) présente une répartition sommaire, par province, des espèces qui constituent les populations de printemps et d'automne. La plupart des estimations de population semblent raisonnables.

Des espèces comme le Canard noir qui ont fait l'objet d'études approfondies dans la région présentent des estimations de population acceptables, généralement conformes aux évaluations antérieures. Depuis 1945, les biologistes estiment que la population de Canards noirs diminue, ce qui rejoint les conclusions de Erskine. Il en est de même de la diminution, depuis 1970, de la population de Sarcelles à ailes vertes dans la région de l'Atlantique. Les espèces telles que les morillons, les macreuses, les eiders et les garrots ont été regroupées dans

Tableau 1. Populations estimatives d'oiseaux aquatiques au printemps et au début de l'automne, suivant les espèces et incluant les sujets impropres à la reproduction et les jeunes adultes, pour la région de l'Atlantique (à l'exception des oiseaux migrateurs venant du nord) (Erskine)

Espèces	N.-E.		I. P.-E.		N.-B.		T.-N.		Labrador		Total	
	Printemps	Automne										
Canard noir	50 700	102 600	13 700	27 700	61 900	125 200	28 800	58 300	57 200	103 800	206 300	417 600
Canard pilet	800	1 700	2 200	4 500	300	600	0	0	2 500	5 100	5 800	11 900
Sarcelle à ailes vertes	8 100	16 400	1 700	3 400	12 300	24 900	6 700	13 600	11 800	23 800	40 600	82 100
Sarcelle à ailes bleues	7 000	14 200	8 400	17 000	6 400	13 000	1 100	2 300	0	0	22 900	46 500
Canard huppé	800	1 700	Trace	Trace	3 400	6 800	0	0	0	0	4 200	8 500
Autres canards de surface*	300	600	2 500	5 100	1 700	3 400	0	0	600	1 100	5 100	10 200
Morillon à collier	7 800	15 800	2 500	5 100	12 600	25 400	3 600	7 300	1 100	2 300	27 600	55 900
Morillons	0	0	0	0	0	0	300	600	12 600	22 800	12 900	23 400
Macreuses	0	0	0	0	0	0	0	0	22 600	39 900	22 000	39 900
Garrots	2 800	5 100	300	600	38 200	69 200	15 400	27 900	36 800	66 500	93 500	169 300
Becs-scie	1 200	2 800	300	700	600	1 500	4 600	10 800	11 900	28 300	18 600	44 100
Eiders	18 000	21 100	0	0	9 000	10 500	1 300	1 600	22 500	26 400	50 800	59 600
Autres canards plongeurs**	0	0	0	0	300	600	400	600	3 500	6 300	4 200	7 500
Total***	98 000	182 000	32 000	64 000	147 000	281 000	62 000	123 000	176 000	326 000	514 000	976 000
Oies	100	150	300	400	100	150	61 600	99 500	110 800	177 500	172 900	277 700

*comprend le Canard malard, le Canard siffleur d'Amérique, le Canard souchet

**comprend le Canard kakawi, le Canard arlequin, le Bec-scie couronné

***totaux arrondis au millier le plus près

Remarque: un zéro indique l'absence de population établie et mesurable; cependant, des chiffres sur les sujets reproducteurs peuvent parfois être fournis.

ce tableau, et d'autres études devraient être faites pour établir de façon satisfaisante les niveaux de population de chacune de ces espèces dans la région. Les besions démontrent qu'il serait utile d'établir un équilibre de la population qui permettrait de prévoir des études malgré le grand nombre de suppositions et d'approximations.

Populations de sujets reproducteurs

La composition de la population de couples reproducteurs varie de façon notable d'une province à l'autre dans la région. Les macreuses et les morillons reproducteurs sont presque inexistantes dans les Maritimes et à Terre-Neuve alors qu'ils constituent les principales espèces reproductrices au Labrador. De même, les Bernaches du Canada sont fort peu nombreuses dans les Maritimes, probablement moins de 100 couples selon les hypothèses de Erskine, alors qu'elles sont une espèce reproductrice important à Terre-Neuve et au Labrador. En général, les canards plongeurs (à l'exception des morillons à collier), les canards de mer et les oies ont tendance à se reproduire davantage dans le nord de Terre-Neuve et du Labrador alors que les canards de surface se reproduisent surtout dans les Maritimes. Le tableau 2 présente une estimation des populations dans la région de l'Atlantique.

Tableau 2. Populations estimatives de couples d'oiseaux aquatiques reproducteurs de la région de l'Atlantique (Erskine)

Espèces	N.-E.	I. P.-E.	N.-B.	T.-N.	Labrador	Total
Canard noir	18 100	4 900	22 100	10 300	18 300	73 700
Canard pilet	300	800	1 000	0	900	2 100
Sarcelle à ailes vertes	2 900	600	4 400	2 400	4 200	14 500
Sarcelle à ailes bleues	2 500	3 000	2 300	400	0	8 200
Canard huppé	300	Tr	1 200	0	0	1 500
Autres canards de surface*	100	900	600	0	200	1 800
Morillon à collier	2 800	900	4 500	1 300	400	9 900
Morillons	0	Tr	0	100	3 600	3 700
Macreuses	0	0	0	0	6 300	6 300
Garrots	800	100	10 900	4 400	10 500	26 700
Becs-scie	340	80	180	1 300	3 400	5 300
Eiders	8 000	0	7 000	300	15 000	30 300
Autres canards plongeurs**	0	0	100	100	1 000	1 200
Total***	32 000	11 000	48 000	21 000	54 000	166 000
Oies	0	0	0	13 700	24 400	38 100

*comprend le Canard malard, le Canard siffleur d'Amérique, le Canard souchet

**comprend le Canard kakawi, le Canard arlequin, le Bec-scie couronné, mais non les grands becs-scie ou les eiders

***totaux arrondis au millier le plus près

Mortalité

La chasse sportive est le seul facteur de mortalité qui a été systématiquement mesuré et l'on croit en général qu'il est le plus important. Le contrôle de la consommation d'oiseaux aquatiques sous-entend des règlements, la sensibilisation du public, et l'application des règlements. L'élaboration des règlements se fonde sur les paramètres de la population et sur une compréhension de l'influence de certains règlements sur ces paramètres. On ne possède pas encore toutes les preuves scientifiques qui expliquent ces effets et on ne comprend pas tout à fait comment ils varient dans différentes circonstances. Il faut donc mettre au point un système qui décrit la façon d'appliquer l'information recueillie à la prise de décisions et qui prévoit les conséquences de certaines décisions sur la survie de la population.

Au Canada, on estime à 3,9 millions de canards le nombre de prises légales par les chasseurs. Si l'on ajoute à cela les pertes attribuables à la mutilation, les prises illégales et les prises des autochtones, le total se chiffre à 6,1 millions par année (Plan de gestion des oiseaux aquatiques au Canada, 1981). Comparativement, il y a environ 20,5 millions de prises annuelles aux Etats-Unis (à l'exclusion des prises illégales et des prises des autochtones). La région de l'Atlantique contribue à environ 5 % du total des prises légales de canards au Canada, soit 0,30 million de canards. De même, on estime à un million les oies chassées annuellement au Canada, dont 38 400 (moins de 4 %) dans la région de l'Atlantique.

Les profits qu'on tire annuellement de la consommation des oiseaux aquatiques dans la région sont importants. Environ 45 000 chasseurs actifs s'adonnent chaque année à près de 500 000 jours de chasse sportive dans la région de l'Atlantique. Bien que ces chiffres ne représentent respectivement que 11 % et 15 % des totaux au Canada, il est raisonnable d'évaluer à 240 \$ par année les

dépenses d'un chasseur actif, ce qui porte les dépenses annuelles dans la région à près de onze millions de dollars. Ces chiffres correspondent aux coûts de 1983 et ont été obtenus par un rajustement des chiffres cités par Benson (1963) pour tenir compte de l'inflation.

La composition des espèces chassées dans la région de l'Atlantique figure au tableau 3. Le Canard noir représente environ 30 à 40 % des prises totales d'oiseaux aquatiques en incluant les pertes attribuables à la mutilation et les prises des autochtones; des données additionnelles permettent de croire qu'on chasse autant de eiders que de canards noirs. La Sarcelle à ailes vertes vient au deuxième rang des espèces les plus chassées avec seulement 16 % des prises totales. Le Canard noir et l'Eider à duvet sont les espèces les plus importantes dans l'ensemble de la région; le plan régional de gestion doit donc leur donner priorité. Après le Canard noir et l'eider viennent la Sarcelle à ailes vertes, le Garrot, le Morillon à collier et la Bernache du Canada. On devrait tenir compte de toutes ces espèces dans un plan de gestion parce qu'elles constituent une forte proportion des prises et qu'elles ont un taux élevé de reproduction dans la région. D'autres espèces, notamment le morillon et la macreuse, se retrouvent en grand nombre à Terre-Neuve et au Labrador et leur gestion fait partie des priorités de la province.

Il existe dans la région quelques autres causes de mortalité évaluables. La pollution, notamment les déversements d'hydrocarbures, est sans doute la cause la plus manifeste après la chasse. Certes, il y aura autant, sinon plus, de déversements d'hydrocarbures qui entraîneront éventuellement des pertes considérables de canards de mer. Certaines pertes sont inévitables, mais dans le cadre du plan de gestion, on élaborera vraisemblablement des lois qui veilleront à ce qu'on prenne toutes les précautions raisonnables pour minimiser les déversements.

Les pertes indirectes causées par les retombées industrielles (pluie acide) sont moins évidentes à l'heure actuelle, mais sont peut-être potentiellement plus considérables. La diminution de la productivité des zones humides peut être importante au cours des vingt prochaines années, ce qui peut réduire de façon vérifiable la production d'oiseaux aquatiques. Peu de mesures sont prévues pour contrer cette tendance dans un avenir rapproché ou d'ici à ce que l'agriculture et les pêches subissent des torts graves.

01e
Après
de la
la

Tableau 3. Prises sportives d'oiseaux aquatiques chassés dans la région de l'Atlantique suivant les espèces (Erskine, d'après Cooch et Newell, 1977).

Espèces	Prises sportives	Total des prises*	Pourcentage du total des prises
Canard noir	109 900	143 100	36,1
Canard pilet	3 600	4 500	1,1
Sarcelle à ailes vertes	47 200	60 400	15,2
Sarcelle à ailes bleues	9 200	11 500	2,9
Canard huppé	1 600	2 000	0,5
Autres canards de surface**	3 800	4 800	1,2
Morillon à collier	10 000	12 500	3,1
Morillons	10 900	15 100	3,8
Macreuse à front blanc et Macreuse à bec jaune	8 800	14 800	3,7
Garrots	27 200	36 900	9,3
Grand bec-scie et Bec-scie à poitrine rousse	18 200	25 600	6,4
Eiders	26 800+	42 100	10,6
Autres canards plongeurs***	17 100	23 400	5,9
Total des canards	294 500	396 700	99,8
Oies	27 900	38 600	

*prises sportives, plus prises des autochtones et pertes attribuables à la mutilation (25 %). Remarque: les oiseaux chassés ne sont pas tous originaires de la région

**comprend le Canard malard, le Canard siffleur d'Amérique, le Canard souchet, le Canard chipecu

***comprend le Petit garrot, le Canard kakawi, le Canard arlequin, la Macreuse à ailes blanches, le Canard roux, le Bec-scie couronné

+ D'autres relevés portent à croire que le nombre d'eiders tués à Terre-Neuve et au Labrador est beaucoup plus considérable que ne l'indique le Relevé national des prises ou l'Enquête sur la composition des prises, et s'élèverait à peut-être plus de 100 000 par année (Cooch et Wendt, non publié). Si l'on retient ce chiffre, le total d'eiders tués dans la région excéderait 120 000, mises à part les pertes attribuables à la mutilation.

III. COMPOSANTES DE LA GESTION

Les buts, les objectifs, et les stratégies de gestion sont répartis en trois grandes catégories liées entre elles, à savoir l'habitat, les populations d'oiseaux aquatiques et l'homme. Dans ce plan, la priorité est accordée à la gestion de l'habitat puisque celui-ci est essentiel à la survie des populations d'oiseaux aquatiques. Aussi l'habitat doit favoriser l'installation des oiseaux aquatiques et être facile d'accès pour l'homme. Il n'est pas facile de remédier à la diminution du nombre d'habitats et à la détérioration de leur qualité. La perte d'un habitat signifie un choix moindre et des possibilités réduites de s'ajuster aux changements au niveau de la demande. Les organismes de gestion de la faune se rendent compte et acceptent que la chasse ou la consommation d'oiseaux aquatiques constitue un avantage que recherchent les gens. Un gouvernement a donc à sa disposition deux moyens fondamentaux pour gérer la quantité d'oiseaux réservée à l'usage de ses citoyens ou pour en assurer le contrôle: le maintien et la gestion des habitats, et le contrôle des prises réservées à la consommation. Ces deux activités peuvent être confiées à un organisme oeuvrant dans le domaine de la faune.

Habitat

Au chapitre de l'habitat, le but global visé est de maintenir, d'améliorer ou de créer un milieu favorable à la survie des populations souhaitées d'oiseaux aquatiques. Les principaux objectifs à atteindre pour réaliser ce but sont les suivants: 1) inventaire et classification des zones humides; 2) protection et réglementation de l'habitat essentiel; 3) aménagement d'habitats appropriés aux objectifs de population; 4) maintien d'un nombre suffisant de zones humides pour répondre à la demande du public usager. On ne peut atteindre ces objectifs et partant, le but global, que par des efforts concertés de la part des organismes fédéraux et provinciaux de gestion de la faune. Le Service canadien de la faune, ni aucune des provinces atlantiques, ne peut gérer

seul les habitats des oiseaux aquatiques de la région dans les circonstances actuelles. Le Service canadien de la faune est chargé de protéger les oiseaux migrateurs et leurs habitats en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et de la Loi sur la faune du Canada, mais ce sont les provinces ou les citoyens qui possèdent ou contrôlent la plupart des habitats, d'où la nécessité des pouvoirs législatifs de tous les gouvernements. Des organismes privés comme Canards Illimités (Canada) jouent également un rôle important dans la gestion des habitats.

Inventaire et classification

Pour atteindre les objectifs de gestion, il est essentiel de répertorier et classifier les zones humides de la région pour déterminer les superficies existantes et les possibilités de mise en valeur et pour faciliter l'identification et l'évaluation des gains ou des pertes à venir au niveau de la quantité et de la qualité. L'Inventaire des terres du Canada terminé en 1968 a identifié la plupart des grandes zones humides des provinces atlantiques et a fourni certaines données utiles de planification concernant d'éventuels conflits d'utilisation des terrains. Toutefois, on a besoin d'un répertoire beaucoup plus détaillé qui puisse:

- 1) indiquer la répartition, la quantité et la qualité des zones humides;
- 2) aider les gestionnaires de la faune à élaborer une politique concernant les zones humides ainsi que des programmes de gestion permettant:
 - a) d'établir une ligne de conduite pour l'évaluation des changements quantitatifs et qualitatifs éventuels des zones humides;

- b) de déterminer la valeur économique des zones humides;
 - c) d'établir les priorités en matière d'acquisition des terres;
 - d) de désigner les aires de gestion de la faune;
 - e) de mettre en valeur éventuellement des zones humides
(notamment les terrains réservés par Canards Illimités (Canada)
et mis au service de la faune et d'activités récréatives);
 - f) de stratifier les échantillons pour les relevés d'oiseaux
aquatiques, de production du rat musqué et autres;
- 3) servir de base à une bonne planification de l'aménagement des
terres en aidant les organismes provinciaux, municipaux et
communautaires à prendre des décisions concernant les zones
humides et la faune;
 - 4) servir de fondement aux énoncés sur les incidences
environnementales qui visent à sauvegarder la qualité des habitats
menacés de drainage, de remplissage ou de pollution.

L'inventaire et la classification sont terminés en Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard. A la fin de 1983, ces provinces disposeront de répertoires informatisés de tous les marais salés et marais d'eau douce qu'on y trouve. Le Service canadien de la faune (SCF), en collaboration avec les provinces, devrait tenter de compléter l'inventaire pour les Maritimes d'ici 1985-1986. A Terre-Neuve et au Labrador, on n'a pas besoin d'autant de détails puisque les zones humides sont moins menacées. Cependant, il faut y classifier certaines zones humides côtières et intérieures de façon à permettre des comparaisons systématiques avec les zones humides des Maritimes.

Les données provenant des inventaires sont entrées dans un ordinateur afin d'en faciliter la compilation et l'analyse. Des recommandations détaillées en matière de gestion seront préparées pour les zones humides-clés et des

programmes de protection des zones humides seront recommandés à partir de données socio-économiques et biologiques. Les modalités devraient être établies et prêtes à appliquer d'ici 1985.

Protection et réglementation de l'habitat

Certains secteurs à superficie généralement restreinte revêtent une grande importance pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques (et souvent pour d'autres animaux sauvages) parce qu'un grand nombre d'entre eux ou une forte proportion des sujets de certaines populations les utilisent à certaines périodes de l'année. Ces sites sont habituellement faciles à identifier et souvent, la seule façon de les protéger ou de les gérer réside dans leur acquisition par des organismes de protection de la faune ou par voie de législation.

La Nouvelle-Ecosse fut la première province à appliquer un programme d'acquisition de terres réservées aux oiseaux aquatiques. En 1960, elle acheta 2 154 hectares de zone humide dans le marais Missaguash près de Amherst (N.-E.) qu'elle aménagea en 1965 en collaboration avec Canards Illimités (Canada). Depuis, la province a fait l'acquisition ou l'aménagement de 5 000 hectares de marais d'eau douce en Nouvelle-Ecosse qui servent d'habitat de reproduction aux oiseaux aquatiques. En outre, elle a adopté des lois visant la protection de huit aires de gestion de la faune soit 1 074 hectares d'habitat important pour les oiseaux aquatiques. Il y a également trois réserves fauniques provinciales particulièrement importantes pour les oiseaux aquatiques.

Depuis la création du programme d'acquisition d'habitats du Service canadien de la faune en 1966, 10 600 hectares réservés aux oiseaux aquatiques ont été protégés dans les Maritimes. On compte cinq aires de protection au Nouveau-Brunswick (5 900 hectares) et six en Nouvelle-Ecosse (4 700 hectares).

Elles constituaient toutes des habitats uniques, menacés ou importants. A Terre-Neuve et à l'île du Prince-Edouard, le gouvernement fédéral ne protège de façon particulière aucun habitat réservé aux oiseaux aquatiques; cependant, les gouvernements provinciaux assurent une certaine protection.

A Terre-Neuve, ce sont les haltes situées dans les bras de mer qui ont le plus besoin d'être protégées. Ce ne sont pas les industries ni les transformations de l'environnement qui menacent les oiseaux aquatiques à ces endroits, mais l'homme qui dérange et harcèle la faune. La Wilderness and Ecological Reserves Act devrait protéger de façon efficace et permanente les haltes se trouvant dans l'embouchure de la rivière Grand Codroy, dans la baie Hare, la baie Pistolet et l'étang Parsons sur l'île de Terre-Neuve et dans la baie Groswater au Labrador. Certaines parties seulement de ces secteurs doivent être protégées, comme Tinker Harbour dans la baie de Groswater, de façon à sauvegarder les ressources réservées à la chasse qui sont là depuis toujours.

Il faudrait également évaluer le milieu de reproduction des canards de mer. Dans de nombreuses îles se prêtant à la reproduction près des côtes de Terre-Neuve et du Labrador, les eiders ont été tellement persécutés qu'ils ne tentent même plus d'y faire leurs nids. Le potentiel de reproduction du canard de mer est donc beaucoup plus grand que la reproduction actuelle. Des études sur la nidification des eiders ont été entreprises en 1981.

Toutes les colonies importantes de nidification des eiders devraient être identifiées, y compris certaines îles actuellement habitées par l'homme ou le bétail. Ces aires devraient être protégées contre l'homme pendant toute la période de reproduction. Le programme de protection devrait viser la partie terrestre des îles de même que les eaux environnantes. Certaines aires devront être protégées pendant les périodes de nidification et d'élevage des nichées seulement, alors que d'autres peuvent nécessiter une protection permanente qui éliminerait les périodes de chasse. Il faudra dresser un inventaire de l'habitat

et enquêter sur les populations de façon à assurer la protection la plus appropriée; toutefois, l'acquisition des terres et la législation ne permettront de protéger l'habitat que si les lois sont appliquées. Bien qu'il soit particulièrement évident que les lois et règlements doivent être mieux appliqués à Terre-Neuve et au Labrador, il faut aussi en faire une priorité pour l'ensemble de la région.

Dans les Maritimes, la protection de l'habitat dans un avenir rapproché devrait toucher trois secteurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, à savoir Musquodoboit Harbour, les marais de Yarmouth et ceux de l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Selon le programme d'acquisition des terres du Service canadien de la faune, ils sont tous des secteurs importants pour les populations d'oiseaux aquatiques de la région. Il faudra également que des organismes provinciaux protègent l'habitat dans d'autres secteurs.

Aménagement des habitats essentiels pour maintenir les objectifs de population

Afin de maintenir ou d'augmenter les niveaux actuels de population d'oiseaux aquatiques, il faut protéger les zones humides privées et publiques les plus productives et compenser les pertes inévitables par une plus grande mise en valeur et une meilleure gestion. Bien que les habitats menacés et importants puissent être protégés par voie d'acquisition, il n'est pas possible d'acheter l'ensemble ou la plupart des habitats nécessaires au maintien des populations à un niveau qui permet de répondre aux besoins de l'homme. On doit identifier et évaluer les cas de mauvaise utilisation des terres afin d'en établir les coûts et les avantages globaux pour la société, dans l'immédiat et à long terme. En outre, on doit prévoir des mesures efficaces d'atténuation pour contrôler ou empêcher de telles situations qui nuisent aux populations d'oiseaux aquatiques.

Les mesures qu'on pourrait prendre pour conserver le niveau qualitatif actuel des zones humides comprennent le contrôle législatif, la sensibilisation des propriétaires fonciers à l'importance économique de leurs

zones humides et l'accroissement de la productivité des terrains grâce à la mise en valeur et à la gestion. Le recours aux contrôles législatifs peut servir de façon justifiable à empêcher les pertes d'habitats au profit du remplissage et du drainage des terres à des fins agricoles, de la construction de logements et de l'aménagement d'installations récréatives. Outre leur importance pour la sauvegarde des oiseaux aquatiques, les zones humides contrôlent l'érosion du sol, réduisent les répercussions de la pollution, permettent de maîtriser les incendies et constituent une réserve d'eau de source. De plus, les zones humides côtières sont essentielles à la pêche aux poissons, aux mollusques et aux crustacés et protègent la terre des forces de la mer tout en ayant une valeur esthétique et récréative. Tous ces facteurs font que les zones humides ont une importance socio-économique considérable et justifient dans l'ensemble les mesures législatives de protection.

Les organismes de gestion de la faune devraient faire comprendre aux propriétaires fonciers privés l'importance économique potentielle des zones humides afin d'empêcher le drainage ou le remplissage. Le piégeage du gibier de zone humide comme le castor, le rat musqué, le vison et la loutre, les prises de poissons, la vente de permis de chasse aux oiseaux aquatiques et la culture commerciale du riz sauvage sont quelques avantages économiques qu'on peut tirer directement des zones humides.

Canards Illimités (Canada) a investi des millions de dollars dans la gestion des habitats d'oiseaux aquatiques dans la région de l'Atlantique. Grâce à ses efforts, les activités récréatives se sont considérablement accrues dans les Maritimes et les résidents touchent des revenus supplémentaires provenant du piégeage, de la récolte du riz sauvage et de contrats de déblai. La gestion de Canards Illimités a atténué les nombreuses pertes récentes de zones humides naturelles et donne l'assurance que certaines aires seront protégées, du moins dans l'immédiat. Les organismes gouvernementaux et indépendants devraient se tenir prêts à mettre en valeur et à gérer les zones humides de façon que les objectifs de population puissent être atteints.

Dans les provinces maritimes, les mécanismes servant à identifier les pertes d'habitats et les besoins en gestion fonctionnent assez bien. Cependant, à Terre-Neuve et au Labrador, on en sait beaucoup moins sur le rapport qui existe entre l'habitat et les populations d'oiseaux aquatiques. Dans l'immédiat, on présume que les populations d'oiseaux aquatiques à l'intérieur des terres se situent à leur niveau optimal et on convient qu'il faut surveiller et protéger les secteurs côtiers où l'homme constitue un important facteur limitant de l'accroissement des populations. On devrait continuer de faire des relevés permanents des populations des aires intérieures et côtières de la région afin de pouvoir déterminer les changements touchant les populations qui peuvent découler de la détérioration de l'habitat.

Les facteurs qu'il est actuellement à peu près impossible de contrôler peuvent entraîner à long terme un épuisement des habitats. La pollution industrielle et, notamment, les pluies acides peuvent avoir sur les habitats d'oiseaux aquatiques des effets dévastateurs plus grands que tout autre facteur. A l'heure actuelle, le Canada exerce peu de contrôle sur ce type de pollution puisqu'il provient en majeure partie des Etats-Unis; ainsi, la seule solution immédiate au problème consiste à surveiller l'augmentation de l'acidité dans les zones humides afin de constituer une banque de données qui servira à négocier les contrôles nationaux et internationaux à venir.

Aménagement des habitats suffisants pour répondre aux demandes d'utilisation du public

L'utilisation des terres de la Couronne et leur accès pour la chasse ou autres activités non liées à la subsistance peuvent être facilement assurés par des lois et des règlements; cependant, ces terres ne renferment qu'une faible proportion des habitats existants d'oiseaux aquatiques. La plupart des zones humides des Maritimes appartiennent à des particuliers qui en régissent l'accès;

on doit donc veiller à ce que le libre accès aux habitats d'oiseaux aquatiques soit tel qu'il réponde aux demandes du public.

Les possibilités d'accès aux habitats d'oiseaux aquatiques excèdent encore la demande dans la majeure partie de la région, sauf dans les secteurs à forte densité de population et aux endroits où la chasse à l'oie dans les champs est devenue pratique courante. Dans ces secteurs, on devrait inciter les propriétaires fonciers à autoriser la chasse sur leurs terres en échange de droits appropriés perçus pour l'utilisation des terres agricoles et des marais privés. Les organismes devraient envisager de promouvoir d'une part, des méthodes de gestion des terres qui favoriseraient non seulement les intérêts économiques des propriétaires mais qui offriraient davantage d'oiseaux aquatiques par secteur et d'autre part, une philosophie de gestion des ressources (écosystème) susceptible de présenter des avantages socio-économiques pour des groupes de travailleurs comme les fermiers, les forestiers et les industriels.

A l'opposé de la situation dans les Maritimes, l'utilisation par le public des zones humides de Terre-Neuve et du Labrador est restreinte, surtout faute d'accès. La plupart des aires de la province ne sont pas accessibles par route et certaines demandent une assez longue traversée dans une embarcation en état de naviguer. L'encouragement et l'appui donnés aux projets de Canards Illimités (Canada) visant à faciliter l'accès à ces aires et à améliorer l'habitat et concentrer les oiseaux aquatiques, ainsi que les autres projets du genre lancés par des associations sportives indépendantes sont les seuls moyens qui permettent d'accroître l'utilisation de ces terres par le public.

Oiseaux aquatiques

Au chapitre des populations d'oiseaux aquatiques, le but visé est le maintien ou l'augmentation des niveaux de populations en conformité avec l'habitat

et les niveaux d'utilisation potentielle. Les principaux objectifs qui permettront d'atteindre ce but sont les suivants: 1) contrôler la situation, la répartition et les mouvements des populations d'oiseaux reproducteurs et migrateurs et des populations qui hivernent; 2) identifier et quantifier les facteurs limitants qui agissent sur les espèces ou les populations. Les efforts à déployer pour atteindre ces objectifs devraient porter sur les principales espèces identifiées par le Comité technique des oiseaux migrateurs de l'Atlantique (Canard noir, Eider à duvet, Sarcelle à ailes vertes, Garrot commun, Canard à collier et Bernache du Canada) de façon à éviter une répartition excessive des ressources humaines et financières. Cela ne veut pas dire qu'il faut mettre de côté les espèces moins communes et moins exploitées de la région.

C'est le Service canadien de la faune qui doit avant tout veiller à ce que ces objectifs soient atteints. Les organismes provinciaux, notamment en Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard, ont largement contribué à l'établissement d'une banque de données biologiques dans la région en effectuant régulièrement des relevés des populations reproductrices, des populations de pré-saison et des populations qui hivernent dans la région. Les provinces qui disposent du personnel et des connaissances spécialisées nécessaires devraient continuer ou accroître ces enquêtes avec l'aide et la collaboration du Service canadien de la faune. Ce dernier devrait assumer cette responsabilité dans les provinces qui ne disposent pas des ressources nécessaires à cette fin. Le Service canadien de la faune devrait continuer d'améliorer et d'accroître la recherche sur les oiseaux aquatiques ainsi que les relevés des prises. Une coordination de la recherche, des relevés et des activités de gestion à l'échelle fédérale, provinciale et internationale s'impose pour éliminer les efforts souvent non concertés des divers paliers de responsabilité.

Situation, répartition et mouvements

Actuellement, aucune des principales espèces d'oiseaux aquatiques n'est menacée. Les populations de Canards noirs et de Sarcelles à ailes vertes semblent décliner depuis le milieu des années quarante et ces diminutions semblent se maintenir malgré certaines réductions des limites de prises et de la durée des saisons de chasse. On sait actuellement si peu de choses sur l'abondance du Morillon à collier et du Garrot commun, sur leur répartition et leurs mouvements que leur situation est incertaine. De même, on en sait relativement peu sur les populations d'eiders bien qu'il semble que la production se situe bien au-dessous de son potentiel à Terre-Neuve et au Labrador. La Bernache du Canada est la seule des espèces principales dont on est raisonnablement certain que les niveaux de populations sont stables ou augmentent; toutefois, les données d'enquête sont rares dans ce cas.

Pour bien gérer les populations d'oiseaux aquatiques, il faut connaître l'abondance et la répartition des populations reproductrices, migratrices et qui hivernent. A ce jour, aucune évaluation précise des populations reproductrices dans la région n'a été faite. Les données sur la production de canards noirs révèlent une augmentation de l'espèce dans certaines parties de la région et des diminutions dans d'autres. La relation entre ces changements et les variations naturelles de population, les activités économiques de l'homme, la qualité et l'existence des habitats d'hiver, les populations qui hivernent, la mise en valeur et la gestion des zones humides la population reproductrice totale ou les prises n'a pas été établie, mais elle peut s'expliquer au moyen de données plus complètes et précises sur la production. Les relevés des couples reproducteurs et de la production constituent l'inventaire le plus utile puisqu'il permet:

- 1) d'identifier et d'évaluer plus particulièrement les habitats de reproduction;
- 2) d'identifier les habitats essentiels des oiseaux aquatiques; 3) de contrôler la

répartition des espèces d'oiseaux aquatiques; 4) d'évaluer les tendances à l'accroissement et les mouvements des populations; 5) de rajuster les objectifs de population; 6) d'établir des prévisions concernant les prises. La base d'échantillonnage fournie par un inventaire détaillé des habitats permettrait d'effectuer des relevés représentatifs de la production dans les provinces maritimes si l'on disposait des ressources appropriées. Certains relevés préliminaires ont été faits en Nouvelle-Ecosse et dans l'île du Prince-Edouard et permettent d'affirmer qu'un relevé valable de la production peut et devrait être fait chaque année dans les Maritimes.

On ne peut faire de relevés aussi détaillés de la reproduction d'oiseaux aquatiques au Labrador et, dans une mesure moindre, à Terre-Neuve, en raison de la grande superficie en cause et des coûts élevés d'exploitation dans les régions éloignées. Certains relevés ont déjà été faits à Terre-Neuve et au Labrador. A ce dernier endroit, on devrait faire des relevés tous les cinq ans pour déterminer les changements et les tendances. A Terre-Neuve, en majeure partie plus facile d'accès, on devrait faire des relevés annuels pour déceler et évaluer les tendances des populations reproductrices dans les sites relativement importants comme le lac King George IV, l'étang Robinson's Grass, l'étang Parsons, le bassin Birchy et l'embouchure de la rivière Grand Codroy, et les autres aires représentant les sept écorégions. Cette méthode est un substitut à court terme aux relevés de production fondés sur un inventaire détaillé des habitats semblable à celui qui est proposé pour les provinces Maritimes. A long terme (dix ans), l'inventaire des habitats à Terre-Neuve et au Labrador permettra d'effectuer un relevé fondé sur la classification des habitats. On pourra alors découvrir d'autres sites importants pour les oiseaux aquatiques.

Par ailleurs, on doit déterminer les facteurs qui maintiennent la production d'eiders au-dessous de son potentiel et appliquer les correctifs nécessaires. Les études et les relevés doivent être faits par le Service canadien

de la faune, mais à la recommandation et avec la collaboration des organismes provinciaux. Ces travaux devraient être entrepris le plus tôt possible.

Des relevés de référence des populations d'eiders à duvet du Nord se classent aux premiers rangs des priorités pour Terre-Neuve et au Labrador. Ces relevés devraient englober l'Arctique canadien, le Groenland et le Labrador de façon à évaluer la contribution de chaque population reproductrice aux populations qui hivernent dans la région. Il est essentiel de comprendre la répartition spatio-temporelle des eiders au large des côtes de Terre-Neuve en particulier et dans les provinces de l'Atlantique en général, durant l'hiver. Il faudra procéder au baguage des stocks reproducteurs pour déterminer où va chaque population et à quel moment, et pour connaître la quantité d'oiseaux tués.

Depuis 1965, le Service canadien de la faune procède au baguage d'un grand nombre d'oiseaux aquatiques des provinces maritimes avec l'aide financière du Atlantic Flyway Cooperative Banding Program. En outre, depuis 1962, la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard ont collaboré grandement aux programmes de baguage de pré-saison et de post-saison et de baguage contre rémunération, et ont à elles seules bagué les canards noirs et leurs couvées pendant la mue. La Nouvelle-Ecosse a bagué 16 000 oiseaux aquatiques, dont 11 000 canards noirs. L'île du Prince-Edouard a, quant à elle, bagué 8 000 canards depuis 1970, dont plus de 6 000 canards noirs. En 1979, le Atlantic Flyway Cooperative Banding Program a été appliqué à Terre-Neuve et en 1981, au Labrador. A certains endroits, les quotas établis par voie migratoire ont été atteints chaque année et ces données ont permis aux responsables de rajuster les estimations concernant les prises, d'établir la répartition et le moment des prises, d'identifier les voies migratoires et de mesurer les variations selon le sexe, l'âge et l'espèce. Il faudrait toutefois mener dans la région une étude détaillée sur ces variables, par aire de baguage et aire de récupération. On dispose déjà de données suffisantes réunies lors de la récupération du Canard noir, de la Sarcelle à ailes vertes et du Morillon à collier dans certains secteurs des provinces maritimes,

mais il en faut davantage pour Terre-Neuve et le Labrador de même que pour le nord du Nouveau-Brunswick. Dans tous les secteurs de la région, on dispose de peu d'information sur l'eider, et d'aucune donnée sur le garrot et la bernache du Canada. Dans l'immédiat, il faut donc: 1) faire une analyse suivie des données collectées lors de la récupération et dont disposent la région de l'Atlantique; 2) continuer le baguage dans le nord du Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et au Labrador (et faire des études pour trouver de nouveaux sites); 3) baguer le garrot, l'eider et la Bernache du Canada dans toute la région si possible; 4) continuer de collaborer avec les responsables de l'Atlantic Flyway Cooperative Banding Program afin d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux.

On connaît assez bien les aires d'hivernage et les haltes dans les provinces maritimes, et les relevés des populations de ces aires sont assez complètes; par conséquent, les prochains relevés n'ont pas à être aussi détaillés ni aussi fréquents qu'ils ne l'étaient auparavant en raison de l'absence totale d'information. Certains relevés additionnels dans des secteurs particuliers comme les habitats d'hivernage du sud de la Nouvelle-Ecosse peuvent s'avérer nécessaires. Les canards noirs qui hivernent en Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard sont une ressource exclusivement canadienne et on devrait s'y intéresser particulièrement pour obtenir des renseignements sur: 1) les niveaux et les changements de population; 2) l'état physiologique des oiseaux qui quittent les aires d'hivernage pour les aires de reproduction; 3) la concurrence entre espèces. D'autres secteurs des Maritimes devraient faire l'objet de relevés périodiques afin qu'on puisse contrôler les populations des haltes et des aires d'hivernage.

Facteurs limitants

La chasse sportive légale aux oiseaux aquatiques dans la région de l'Atlantique est le seul facteur de mortalité qui peut être contrôlé au moyen de

règlements. On effectue actuellement deux relevés nationaux pour mesurer les prises, à savoir le Relevé national des prises et l'Enquête sur la composition des espèces. Les résultats de ces relevés sont probablement suffisamment précis en ce qui concerne les provinces maritimes même si des ajustements mineurs peuvent s'imposer. Les dates limites de retour du questionnaire sur les prises doivent être reportées de façon à tenir compte de la durée variable des saisons de chasse. Par exemple, en Nouvelle-Ecosse, la saison de la chasse se termine le 17 janvier; au Nouveau-Brunswick, des saisons spéciales se prolongent jusqu'en février et à Terre-Neuve, on peut chasser le canard de mer jusqu'au 10 mars. La proportion de chasseurs des dernières saisons n'est pas élevée, sauf à Terre-Neuve, mais les chasseurs sont probablement plus enthousiastes et habiles. Il serait donc souhaitable qu'on tienne compte des oiseaux tués après le 15 janvier, date limite de renvoi du questionnaire sur les prises.

Les prises de canards de mer à Terre-Neuve et au Labrador dépassent presque certainement les estimations existantes. Il faut donc accroître l'échantillonnage et intensifier les programmes d'éducation pour inciter les chasseurs à répondre aux questionnaires si l'on veut avoir des estimations plus précises et plus fiables. Les habitants des grands centres qui achètent les permis de chasse sportive aux oiseaux migrateurs peuvent fréquenter des aires de chasse insulaires où il y a moins de canards de mer et peuvent participer plus facilement aux enquêtes. Quant aux chasseurs des secteurs côtiers, ils achètent proportionnellement autant de permis, mais ils peuvent être moins disposés à collaborer aux enquêtes. Cela peut s'expliquer par la raison pour laquelle on acquiert des permis, par exemple, à Terre-Neuve et au Labrador, un détenteur de permis de chasse sportive aux oiseaux migrateurs est autorisé à porter une arme lorsque les autres permis de port d'armes à des fins sportives sont expirés; ou encore par un mauvais service postal. Les chasseurs des secteurs côtiers ont généralement accès à un grand nombre de canards de mer pendant la saison et leurs

prises sont élevées; ainsi, même les chasseurs qui répondent à l'Enquête sur la composition des espèces épuisent rapidement les enveloppes qu'on leur remet pour l'envoi d'ailes d'oiseaux. Il se peut que les enveloppes supplémentaires ne parviennent pas à temps aux chasseurs, même si ceux-ci en ont fait la demande, et cela peut faire baisser les prises estimatives de canards de mer. Ces facteurs et d'autres qui peuvent nuire à la précision des enquêtes méritent qu'on s'y intéresse.

Les autres causes de mortalité, soit les prises illégales, les pertes attribuables à la mutilation et la chasse à des fins de subsistance, ne font pas l'objet d'estimations fiables. Dans certains secteurs, les prises illégales sont un important facteur de mortalité dont on ne peut évaluer l'importance qu'approximativement, à partir des violations signalées par les garde-chasse, les chasseurs et le public. Les prises illégales devraient diminuer grâce à une application plus sévère de la loi et aux efforts d'éducation du public. Les estimations faites devraient être plus fiables grâce à une meilleure observation des chasseurs sur le terrain. On a estimé que les pertes attribuables à la mutilation augmenteraient de 30 % le nombre de prises légales signalées. Cette cause de mortalité peut aussi être mieux évaluée, grâce à l'observation des chasseurs, et réduite au moyen de programmes d'éducation.

Dans la région, on chasse légalement et illégalement à des fins de subsistance et jusqu'à récemment, aucun effort n'a été fait pour évaluer la quantité des prises. En 1981, le Service canadien de la faune de la région de l'Atlantique a entrepris des enquêtes pour dénombrer les prises à des fins de subsistance au Labrador. Ces enquêtes devraient donner un certain aperçu de la quantité des prises.

Pour un grand nombre de résidants de Terre-Neuve et du Labrador, plusieurs espèces d'oiseaux de mer sont des oiseaux aquatiques. Bien que le présent plan de gestion ne concerne que les canards et les oies et ne tienne pas

compte des cygnes, il devrait, à la lumière des faits susmentionnés et de la prise illégale d'oiseaux de mer chaque année, établir la nécessité de traiter des problèmes entourant la prise d'oiseaux de mer. Cette question devrait toutefois faire l'objet d'un débat différent. Lorsqu'il y a lieu de le faire, on devrait envisager de maintenir les méthodes de chasse traditionnelles dans un cadre de règlements applicables.

L'homme

Le but général de la gestion des ressources à l'intention de l'homme est d'offrir de façon permanente aux Canadiens des activités récréatives extérieures et la possibilité de consommer les oiseaux aquatiques. Ce but comporte les objectifs suivants: 1) évaluer les attitudes et les attentes du public; 2) optimiser la chasse de qualité et les possibilités d'utilisation à des fins autres que la subsistance, en donnant accès aux terres publiques et privées; 3) satisfaire aux exigences touchant les règlements et leur application ainsi que la sensibilisation de la population et négocier des ententes sur la chasse légale à des fins de subsistance.

La gestion des oiseaux aquatiques au profit de la population constitue une importante priorité pour tous les organismes gouvernementaux, notamment au niveau provincial. Les exigences varient considérablement d'une province à l'autre de sorte que la région dans son ensemble a peu de besoins communs. Il y a cependant un dénominateur commun: la nécessité d'assurer l'accès à cette ressource. Même si elles n'ont pas été créées spécifiquement pour assurer l'accès aux oiseaux aquatiques, les Réserves nationales de faune au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse ont accru les possibilités locales de chasse à des fins de subsistance et de chasse sportive. Des lois provinciales prévoient l'aménagement de réserves semblables dans les Maritimes. A Terre-Neuve et au Labrador, les possibilités

d'utilisation des ressources sont surtout limitées par la difficulté d'accès des zones de chasse, mais aucune demande à ce chapitre n'a été formulée. Le Service canadien de la faune continuera d'autoriser l'accès au public des Réserves nationales de faune dans la mesure où les exigences liées à la faune seront respectées. On devrait au besoin et là où la situation le justifie, prévoir un meilleur accès à la faune, notamment sur les terres publiques déjà gérées en fonction de la faune.

Comme il a été souligné dans la partie traitant de l'habitat, il n'existe actuellement aucune compensation financière pour inciter le propriétaire foncier (producteur d'oiseaux aquatiques) à conserver les zones humides. Il existe cependant des programmes subventionnés par le gouvernement (par exemple en agriculture) qui financent la destruction des terrains marécageux. Aucun commerce ne survit très longtemps sans stimulant financier. Les propriétaires fonciers sont de moins en moins disposés à autoriser le public à se servir de leurs terres pour tuer les oiseaux aquatiques. La population se verra réduite à utiliser surtout les terres publiques à moins qu'on ne décide d'accorder des stimulants financiers aux propriétaires privés.

Les organismes fédéraux et provinciaux de gestion de la faune sont au service de la population et doivent veiller à ses intérêts. Nous ne savons pas clairement comment le grand public perçoit nos fonctions et nous ne comprenons pas toujours ce que le public veut que nous accomplissions. Il semble que nous travaillions pour des groupes à vocation particulière: les fédérations de protection de la faune, les sociétés d'ornithologues, les groupes de contrôle des prédateurs, les trappeurs et autres, sans tenir compte des attitudes et des préférences de l'ensemble de la population. Nous travaillons avant tout pour les consommateurs et ne prêtons que peu d'aide ou d'attention aux producteurs. Il faudrait déterminer l'opinion, les aspirations et les besoins actuels du public à l'égard des oiseaux aquatiques et de leur utilisation à des fins de subsistance

ou autres. Les résultats d'une telle enquête devraient faire ressortir les sujets particuliers qu'un programme d'information et d'éducation devrait aborder pour accroître l'appui du public à la gestion de la faune, de l'habitat et des ressources.

Assurer l'utilisation justifiable des oiseaux aquatiques à des fins de subsistance à Terre-Neuve et au Labrador devrait être une priorité du Service canadien de la faune qui, en sa qualité d'organisme fédéral, devrait renégocier la Convention sur les oiseaux migrateurs de façon qu'elle autorise les prises légales (autres que celles des autochtones) d'oiseaux marins autres que les oiseaux aquatiques et les marmettes. De tels privilèges devront être étroitement réglementés.

IV. OUVRAGES DE REFERENCE

Benson, D.A. Fishing and Hunting in Canada, 1961. Rapport du Service canadien de la faune sur une enquête économique, 26 p.

Erskine, A.J. 1978, Waterfowl population balance and forecast, Atlantic Region. Inédit, rapport interne du Service canadien de la faune, 21 p.

Plan de gestion des oiseaux aquatiques au Canada: un aperçu, 1981, 35 p.

Annexe I

Activités de gestion des oiseaux aquatiques recommandées par le Comité technique des oiseaux migrateurs de l'Atlantique, région de l'Atlantique, avec ordre de priorité et coûts estimatifs.^{1/}

Catégorie principale	Activité de gestion	Coûts estimatifs (prévisions faites en 1983) K = (000 \$)	Ordre de priorité ^{2/}
Habitat	Inventaire et classification des zones humides		A
	Maritimes	600	
	Terre-Neuve - Labrador	180	
	Acquisition d'importantes superficies		
	Propositions actuelles	360	B
	Nouvelles propositions	3 240	C
	Désignation, réglementation de l'aménagement, information, démonstration.	180	B
	Accès aux terres privées	30	B
Populations	Contrôle des couples reproducteurs et de la production	360	A
	Etude des données existantes sur le baguage	6	A
	Augmentation du baguage dans les secteurs nordiques	60 ^{3/}	A
	Baguage de l'oie, de l'eider et du garrot	30	A
	Identification des aires de reproduction de l'eider du Nord	120	A
	Canards noirs hivernants	30	B
	Etude des oiseaux aquatiques qui hivernent autour de Terre-Neuve	60	B

Catégorie principale	Activité de gestion	Coûts estimatifs (prévisions faites en 1983) (000 \$)	Ordre de priorité ^{2/}
	Identification des haltes d'automne à Terre-Neuve et au Labrador	60	B
	Données de référence sur les espèces protégées considérées comme étant du gibier	120	B
	Enquêtes intermittentes sur l'abondance et la répartition	60	C
	Amélioration des relevés des prises à Terre-Neuve et au Labrador	30	C
	Elaboration d'enquêtes sur la chasse à des fins de subsistance	36 (720 ^{4/})	C
	Réduction des prises illégales et des pertes attribuables à la mutilation	120	C
L'homme	Enquête socio-économique sur les attitudes, les utilisations, les désirs, les coûts- avantage	120	A
	Information, éducation, et démonstration	120	A
	Application plus rigoureuse des lois et règlements	300	B
	Versement de stimulants financiers aux propriétaires fonciers	60	B
	Législation concernant la chasse à des fins de subsistance hors du cadre de la chasse sportive	60 ^{5/}	C
	Domages causés aux récoltes et indemnisation	42 ^{5/}	C

Catégorie principale	Activité de gestion	Coûts estimatifs (prévisions faites en 1983) (000 \$)	Ordre de priorité ^{2/}
Totaux en 000 \$ (sur 5 ans)	Capitaux pour l'acquisition des habitats	3 600	
	Exploitation	2 712 (-720 ^{4/}) (-60 ^{3/})	
Coûts d'exploitation annuels		542	

1/ Les estimations sont haussées de 20 % par rapport aux ébauches précédentes pour tenir compte de l'inflation.

2/ Les priorités se définissent comme suit:

- A. Activités qui devraient être entreprises ou poursuivies pendant la durée du plan.
- B. Activités qui devraient être entreprises la deuxième ou la troisième année du plan.
- C. Activités qui devraient être entreprises ou achevées pendant la durée du plan si on dispose du temps et des ressources nécessaires.

3/ Coûts assumés jusqu'à maintenant par le Atlantic Flyway Cooperative Banding Program.

4/ Coûts additionnels (600 \$K), source inconnue.

5/ Travail prévu et réalisé par l'administration centrale du Service canadien de la faune avec l'aide de certaines subventions accordées par chaque région.